

Belfius Invest 09-2020

Type d'assurance vie	<ul style="list-style-type: none"> - Belfius Invest 09-2020 est une assurance vie de la branche 23 commercialisée par Belfius Insurance SA. Le contrat d'assurance vie est lié à un fonds d'investissement à durée déterminée, propriété de et géré par Belfius Insurance SA dans l'intérêt exclusif du souscripteur ou du (des) bénéficiaire(s). (ci-après dénommé le « fonds d'investissement interne fermé » ou le fonds « Belfius Invest 09-2020 ») - Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds « Belfius Invest 09-2020 » et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. - Le souscripteur peut désigner un bénéficiaire en cas de décès.
Garanties	<p><u>En cas de vie de l'assuré à l'expiration du contrat :</u> La valeur, en euros, des unités à la date d'expiration du contrat est versée au(x) bénéficiaire(s) du contrat en cas de vie.</p> <p><u>En cas de décès de l'assuré avant l'expiration du contrat :</u> La valeur, en euros, des unités, déterminée le mardi suivant le jour de la réception par la Compagnie d'un extrait de l'acte de décès de l'assuré, ou à l'échéance hebdomadaire suivante, est versée au(x) bénéficiaire(s) du contrat en cas de décès.</p> <p><u>Garantie décès en cas de décès à la suite d'un accident :</u> En cas de décès de l'assuré à la suite d'un accident, la Compagnie paie au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans les conditions particulières un montant supplémentaire équivalent à 10 % de la valeur du contrat tel que stipulé dans les conditions générales. Cette garantie n'est pas tarifée en sus, mais se limite à une intervention de maximum 100.000 EUR par assuré auprès de la Compagnie pour toutes les couvertures gratuites en cas de décès par accident. La garantie prend fin au 70^{ème} anniversaire de l'assuré. Par accident s'entend un événement soudain occasionnant une lésion corporelle et dont la cause, ou l'une des causes, est extérieure à l'organisme de l'assuré.</p>
Public cible	Les personnes physiques (résidant en Belgique à la souscription) qui veulent investir à moyen (long) terme dans un fonds d'investissement interne fermé dont les risques sont décrits dans la rubrique « fonds » et qui sont disposées à courir un certain risque dans la perspective d'un rendement plus élevé.
Fonds	<p>Le fonds « Belfius Invest 09-2020 » vise un double objectif : d'une part, le maintien du versement net à la date d'expiration du contrat et, d'autre part, l'octroi d'une plus-value sur le versement net à la date d'expiration mentionnée au contrat, à l'aide d'un investissement dans un fonds obligataire de qualité élevée et présentant de faibles risques.</p> <p>Au moment de sa constitution, le fonds Belfius Invest 09-2020 investira en parts égales dans les 2 obligations suivantes :</p> <p>1) 50 % dans une obligation avec, à l'échéance finale (15/09/2020), un coupon de 31,60 %. Émetteur : Belfius Funding SA, filiale à 100 % de Belfius Banque SA Garant de cette obligation : Belfius Banque SA</p> <p>2) 50 % dans une obligation avec, à l'échéance finale (15/09/2020), au minimum un coupon de 25,20 % et un coupon supplémentaire de 10,4 % si, à la date d'observation, le taux Constant Maturity Swap (« taux CMS ») à 10 ans est supérieur ou égal à 2,10 %. Émetteur : Belfius Funding SA, filiale à 100 % de Belfius Banque SA Garant de cette obligation : Belfius Banque SA</p> <p>Ce fonds vise donc une plus-value brute de 28,40 % pour la période du 14/08/2012 au 15/09/2020. On présuppose une plus-value brute supplémentaire de 5,2 % à l'échéance finale du contrat, si, à la date d'observation (11/08/2020), le taux Constant Maturity Swap (« taux CMS ») à 10 ans est supérieur ou égal à 2,10%.</p>

¹ La présente fiche d'information financière décrit les modalités et la fiscalité du produit en vigueur au 10/07/2012.

Belfius Insurance SA, avenue Galilée 5 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064. Entreprise d'assurances agréée sous le code 0037 pour exercer des activités d'assurance vie.

	<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux Constant Maturity Swap (« taux CMS ») = le taux d'intérêt (fixe ou variable) utilisé par les banques pour les prêts interbancaires, en euros, en fonction de la durée de l'emprunt. - Taux CMS à 10 ans = le taux d'intérêt utilisé par les banques pour les prêts interbancaires avec une durée de 10 ans. - Date d'observation = 25 jours ouvrables bancaires avant l'échéance finale du contrat. <p>Classe de risque : classe 3 sur une échelle allant de 0 (risque le plus bas) à 6 (risque le plus élevé).</p> <p>Profil de risque du souscripteur : destiné prioritairement aux investisseurs ayant le portrait d'investisseur « Protégé ». Vous trouverez toute l'information sur le portrait d'investisseur sur www.belfius.be/portraits.</p>
Rendement	<ul style="list-style-type: none"> - La compagnie d'assurances ne garantit aucun rendement. - Le rendement dépend de l'évolution de la valeur des unités du fonds « Belfius Invest 09-2020 ». - Le risque financier est entièrement supporté par le souscripteur. - Il n'y a pas de participation bénéficiaire. - A l'échéance du contrat, l'investisseur percevra 100% de son capital net investi (versements nets – rachats) correspondant à la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant des obligations sous-jacentes.
Rendement du passé	Pas d'application.
Frais d'entrée	Les frais d'entrée s'élèvent à 0%.
Frais de gestion directement imputés au contrat	Maximum 1,2 % sur une base annuelle sur la valeur d'inventaire du fonds « Belfius Invest 09-2020 ». Ces frais de gestion comprennent les frais liés à la gestion et les frais de fonctionnement du fonds « Belfius Invest 09-2020 ». Ceux-ci sont compris dans la valeur d'inventaire communiquée au client.
Frais de sortie	Les frais de sortie s'élèvent à 1 % de la valeur de rachat. (pas applicable à la date d'expiration du contrat)
Indemnité de rachat/de reprise	Voir « Frais de sortie »
Frais en cas de transfert de fonds	Pas d'application
Adhésion / Inscription	La période d'inscription s'étend du 16/07/2012 au 03/08/2012 inclus. Le versement sera prélevé du compte du souscripteur au plus tard le 07/08/2012, avec le 14/08/2012 comme date valeur.
Durée	Le contrat est souscrit pour une durée de 8 ans, 1 mois et 1 jour. Le contrat prend fin avant l'expiration en cas de rachat total du contrat ou en cas de décès de l'assuré. Date d'effet du contrat : 14/08/2012. Date d'expiration du contrat : 15/09/2020.
Valeur d'inventaire	La valeur initiale de l'unité s'élève à 2.000 EUR. La valeur d'inventaire de l'unité est déterminée tous les mardis (jour bancaire ouvrable). Vous pouvez consulter la valeur d'inventaire du fonds « Belfius Invest 09-2020 » dans une agence Belfius.
Prime	Prime unique de minimum 2.000 EUR (hors taxe sur la prime et frais d'entrée). Tout versement net multiple de 2.000 EUR est possible au-dessus de ce montant minimum. Aucun versement complémentaire n'est possible.

¹ La présente fiche d'information financière décrit les modalités et la fiscalité du produit en vigueur au 10/07/2012.

Fiscalité	<p>Aucun avantage fiscal sur les primes versées.</p> <p>Taxe de 1,1 % sur chaque prime versée. Ce contrat d'assurance n'est pas soumis au précompte mobilier au moment du paiement des prestations en cas de vie après 8 ans ou en cas de décès.</p> <p>Un précompte mobilier (en juillet 2012, celui-ci s'élève à 21 %) est dû en cas de paiement ou d'octroi en cas de vie au cours des 8 premières années. Les revenus soumis au précompte mobilier seront communiqués de façon détaillée au point de Contact central, instauré par un service du Service Public Fédéral Finances, sauf si le bénéficiaire des revenus a demandé par écrit le prélèvement à la source de la cotisation supplémentaire de 4 %.</p> <p>Tout impôt ou taxe présents ou futurs applicables au contrat sont à charge du souscripteur ou du (des) bénéficiaire(s).</p> <p>En ce qui concerne les droits de succession, les dispositions fiscales belges tant législatives que réglementaires sont applicables.</p> <p>Les informations susmentionnées sont fournies à titre strictement indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications et/ou d'interprétation de la réglementation/législation fiscale.</p> <p>Pour toute information complémentaire, nous vous recommandons de consulter votre agence.</p>
Rachat / Reprise	
- Rachat / reprise partiel(le)	<ul style="list-style-type: none"> - Possible à tout moment par un formulaire introduit en agence, daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire vaut en tant que décompte et quittance de règlement ; - Un rachat partiel n'est autorisé qu'à partir d'un montant minimal et d'un nombre minimal d'unités restantes et aura également toujours lieu en fonction de la vente d'un nombre entier d'unités. Ces minima sont fixés par la compagnie. Le rachat partiel est effectué à la valeur du mardi suivant le jour de réception de la demande de rachat par la Compagnie, ou à la première échéance hebdomadaire suivante. - Le montant de chaque rachat partiel correspond au produit d'un nombre d'unités acquises et de leur valeur, diminué des frais de sortie.
- Rachat / reprise Total(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Le rachat total est l'opération par laquelle le souscripteur résilie son contrat avec paiement par la Compagnie du montant total de la valeur du contrat (diminué des frais de sortie). La valeur du contrat correspond au produit du nombre total d'unités acquises et de la valeur de chaque unité. - Le rachat total est possible à tout moment par un formulaire introduit en agence, daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire vaut comme décompte et quittance de règlement. Le contrat prend fin en cas de rachat total. Le rachat total est effectué le mardi suivant le jour de réception de la demande de rachat par la Compagnie, ou à la première échéance hebdomadaire suivante.
Transfert de fonds	Impossible
Information	<p>Chaque année, le souscripteur recevra un extrait reprenant la situation de son contrat.</p> <p>Pour de plus amples informations sur la politique d'investissement du fonds Belfius Invest 09-2020, le client peut consulter le règlement de gestion dans son agence Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be.</p>



¹ La présente fiche d'information financière décrit les modalités et la fiscalité du produit en vigueur au 10/07/2012.